



Pour le spectacle vivant

NON

**au démantèlement de
l'assurance-chômage**

LE SYND!CAT

www.ssrs.ch

Non à la révision de la loi sur l'assurance chômage

Le 26 septembre 2010 les citoyens suisses vont voter sur la révision de la loi sur l'assurance chômage. Si elle entrerait en vigueur, elle aurait des conséquences catastrophiques pour toute une partie de la population (notamment les jeunes qui sortent de formation et les plus de 50 ans) mais en plus elle toucherait de plein fouet le monde de la culture.

En effet un des buts avoués de cette révision est d'empêcher le chômage de longue durée. Or le monde du spectacle vivant s'est construit en Suisse romande comme en France sur le modèle de l'intermittence. Les salariés du spectacle, toutes professions confondues, ont tout au long de leur carrière une succession de contrats de courte (voire très courte) durée (en général moins de 3 mois) et des changements d'employeurs perpétuels. Ces contrats sont entrecoupés de périodes plus ou moins longues de chômage. C'est ce qu'on appelle l'intermittence.

Cette situation d'intermittence n'est pas choisie par les professionnels du spectacle, pas plus d'ailleurs que par les employeurs. C'est tout le système qui s'est construit autour de cette production par projet. Et même le plus talentueux des professionnels a de la peine à cumuler 18 mois de travail sur 24.

La révision en visant le chômage de longue durée touche donc l'ensemble d'un secteur économique qui ne peut actuellement survivre sans l'apport ponctuel du chômage. En passant à 18 mois de cotisations pour y avoir droit, la loi exclut tout simplement du chômage l'immense majorité des professionnels du spectacle. Il leur restera donc à changer de métier ou à demander l'aide sociale.

Aucune de ces solutions n'est défendable ! Le monde de la culture et du spectacle vivant mérite d'être pris en compte et ses spécificités entendues !

**La culture est en danger,
VOTEZ NON LE 26 SEPTEMBRE !**